



Délibération 2024/47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 6 décembre 2024

Date de la convocation : 2/12/2024
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 10

Date d'affichage : 2/12/2024
 Nombre de présents : 8
 Dont procuration : 2

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL,

Absents votants par procuration : Dominique ZARAGOZA (donné à I.SILHOL), Magalie BILHAC (donnée à P.SOULAIROL,

Absents excusés : Éric BONAFE, Christine NOHARET, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Estelle BONNIOL,

A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : TARIF DES RÉGIES

EXPOSE

Madame SOULAIROL rappelle au Conseil Municipal les tarifs des régies 2024 et demande au Conseil s'il souhaite les maintenir ou les modifier en 2025.

Régie Affaires communales et culturelles

	N&B	Couleur
Photocopie A4 recto	0.30 €	0.60 €
Photocopie A4 recto verso	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto	0.50 €	1 €
Photocopie A3 recto verso	0.90 €	1 €
Mail	3.00 €	

	Tarif
Droit de place	1 €
Publication	1 €

Dimension encart Pérétois	Montant par numéro	Montant à l'année
5x8 cm	30 €	100 €
5x16 ou 8x10 cm	50 €	180 €
10x16	80 €	320 €

Pour les encarts d'une dimension supérieure, le prix sera calculé au prorata sans réduction.
 Dit que les encarts devront être déposés avant le 15 du mois.

Animations du village

Tarifs évoluant en fonction de l'animation, de 0 à 100 €

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 13/12/2024

034-213401979-20241206-DE_2024_047-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Et publication ou notification

Disque de stationnement zone bleue
2 €

Lot de livres
5 €

Régie École de musique

Objet	Tarif	Observations
Cours d'instrument	73 €/mois ou 219 €/trimestre ou 657 €/an 60 €/mois ou 180€/trimestre ou 540 €/an pour Péret et les communes associées	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Cours collectifs d'éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans.	30 €/mois ou 90 €/trimestre ou 270 €/an	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année
Atelier percussion	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 45 €/trimestre ou 135 €/an pour les personnes extérieures Un tarif préférentiel de 10€/personne pourra être appliqué aux groupes de 7 personnes minimum (collectivités, associations...) en concluant un partenariat.	1 cours par mois Paiement uniquement au trimestre ou à l'année.
Ensemble vocal	Gratuit pour les élèves de l'école de musique 20 € par mois pour les personnes extérieures	Possibilité de payer au mois, au trimestre ou à l'année.
Musique traditionnelle	30 € par an	1 répétition par mois 1 cours pupitre par trimestre
Il convient également de préciser que pour toute adhésion à l'école de musique en cours d'année, le tarif sera calculé au prorata temporis. De même, en cas de départ de l'école de musique en cours d'année pour cause de force majeure (déménagement, perte d'emploi), l'abonnement pourra être remboursé au prorata temporis.		

Régie Locations

Salle	Tarif	caution
Salle le Peyral haut	50 € , réservée aux Pérétois Location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite. Gratuité lors d'obsèques + à l'appréciation du Maire Location jusqu'à 4h du matin	500 €
Salle le Peyral	Salle 850 € Du vendredi soir 16h au lundi matin 8h + 100 € par jour supplémentaire Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 250 € la journée Location des nappes 6 € l'unité Nettoyage salle 180€ Un tarif préférentiel de 200 € sera appliqué aux Pérétois pour la location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires 18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pacs, départs à la retraite.	1 000 € + 1000 € caution de nuisances sonores

Dépôt Sous-Préfecture de L'Orne
Date de réception de l'acte : 2024-04-24
034-213401979-20241206-DE_2024_047-DE
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification

	Une dérogation exceptionnelle pour la gratuité pourra être accordée par Mme le Maire pour les structures du type associations Pérétoises, EPCI, collectivités... Gratuité lors d'obsèques	
Salle Jacques Brel	150 € la demi-journée 250 € la journée	750 €
Salle Fréjaville	Prêt exclusivement avec J. Brel pour utilisation de loges	
Salle Oromakos	Gratuit réservé aux Pérétois Location jusqu'à 22h seulement	500 €
Halle aux sports et dojo	Le prix sera déterminé lorsqu'une demande se présentera à la discrétion du maire.	1 000 €
Salle René Char		500 €

	Saison Juillet août	Hors Saison	Vacances Scolaires
<u>Logiverts</u>			
2 nuits	/	130	170
Semaine	405	260	330
la nuit supplémentaire	/	60	80
Logiverts 1 - 2 - 3	490 €/mois + charges		
<u>Gîte Mairie 2 pers</u>			
2 nuits	70	70	70
semaine	140	110	110

Caution demandée : 150 € - Location de draps : 10 € par lit/semaine

DELIBERE

Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la commune,

DECIDE de maintenir les tarifs des régies comme exposés ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL


